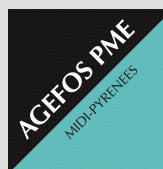


Appel à propositions

CATALOGUE D'ACTIONS COLLECTIVES SERVICES A LA PERSONNE

AGEFOS PME
Midi-Pyrénées



Date de lancement de l'appel à propositions : 4 mars 2011
Date de clôture des candidatures : 21 mars 2011

Sommaire du document

- | | |
|---|-------------|
| 1. Présentation du projet de catalogue | p. 3 |
| 2. Présentation du cahier des charges | p. 5 |
| 3. Modalités de cet appel à propositions | p. 9 |

1. LE PROJET : CATALOGUE D'ACTIONS COLLECTIVES SERVICES A LA PERSONNE

11- ORGANISME COMMANDITAIRE

AGEFOS PME MIDI PYRENEES

Organisme Paritaire Collecteur Agréé Interprofessionnel et Interbranches pour la gestion du fonds d'assurance formation des salariés des Petites et Moyennes Entreprises.

Nos missions principales :

- Etude des besoins de formation professionnelle et emploi des TPE et PME/PMI adhérentes
- Collecte des fonds de la formation professionnelle des entreprises
- Gestion et financement de la formation professionnelle des salariés des entreprises adhérentes
- Financement des actions de formation dans le cadre de la professionnalisation
- Recherche de cofinancements auprès des différents acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi

Nos actions :

- Informer, guider et sensibiliser les chefs d'entreprises et les salariés sur le domaine de la formation professionnelle continue
- Inciter et déployer la formation professionnelle dans les TPE-PME
- Accompagner les entreprises dans l'implémentation d'actions de formation en lien avec une gestion prévisionnelle des compétences
- Favoriser le développement et le maintien de l'emploi grâce au principe d'alternance
- Encourager les entreprises qui souhaitent accroître l'employabilité de leurs salariés
- Promouvoir la diversité et l'égalité professionnelle dans l'entreprise

12- LE CONTEXTE GLOBAL

Avec près de 2 millions de salariés et une croissance de ses effectifs de 5,5% par an depuis 1990, le secteur des services à la personne représente le premier secteur de l'économie française. Emplois de proximité, les services à la personne améliorent la qualité de vie des Français et renforcent les liens de solidarité, dans une société qui a vu son organisation et ses rythmes bouleversés notamment par l'augmentation du travail des femmes et le vieillissement de la population.

Les services à la personne, produits localement, doivent être à la hauteur des attentes des consommateurs. Pour améliorer l'attractivité de ces métiers, il faut modifier et valoriser l'image et la représentation qu'en ont les citoyens. Loin d'être des petits boulots, les métiers de services à la personne sont des métiers de l'humain, essentiels à la cohésion de notre société. Le développement des services à la personne ne se fera pas sans garantir aux particuliers et aux familles, la qualité de service.

La formation professionnelle continue de ces personnels, le plus souvent à très bas niveau de qualification, est donc un enjeu essentiel pour le secteur. Or ces entreprises de services à la personne disposent généralement d'une trésorerie limitée, rendant plus que délicat le déploiement d'un plan de formation conforme à la réalité des besoins.

Le catalogue d'actions collectives vient donc proposer des actions adaptées aux besoins du secteur et les rend accessibles au plus grand nombre de ces entreprises.

13- L'OBJECTIF GENERAL DU PROJET

Ce catalogue doit apporter une offre simple aux TPE-PME de Service à la Personne de sessions auxquelles ils peuvent inscrire leurs salariés à proximité de chez eux, **sur des actions de formation augmentant l'employabilité des salariés**. Ces formations sont en effet **valorisables et transférables** chez tous les employeurs de la Branche des entreprises privées de services à la personne, mais également dans d'autres Branches telles que celles du particulier-employeur, et même sur d'autres secteurs tels que les maisons de retraite, les crèches, les institutions médicalisées, etc.

Ce catalogue a pour objectif de répondre à une quadruple nécessité :

- une réponse adaptée à un réel besoin de professionnalisation sur le secteur des entreprises de services à la personne
- l'identification d'organismes de formation garants d'une qualité d'offre de formations, homogène, déconcentrée et réactive
- la facilitation de la gestion des formations, à un coût négocié et unique pour nos adhérents, notamment pour les TPE, afin de favoriser des départs massifs en formation,
- le lancement d'une logique de certification des compétences acquises.

14- LES PARTENAIRES DU PROJET

- AGEFOS PME Midi-Pyrénées
- DIRECCTE (ETAT)
- Le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP)
- La Branche des Entreprises Privées de Service à la Personne
- FSE (Fonds Social Européen)

15- CONDITIONS DE REALISATION

Dans le cadre de la négociation de la convention collective, AGEFOS PME a été désigné comme OPCA de la branche des entreprises de services à la personne. A ce titre et pour faire suite à une GPEC menée en Haute-Garonne, nous renouvelons en 2011 un Catalogue d'Actions Collectives créé en 2010 pour ce secteur.

La réalisation du projet se déroulera ainsi :

0. Appel d'offres et sélection des propositions.
 1. La signature de conventions-cadre avec les organismes de formation retenus.
 2. La rédaction par Agefos PME puis la diffusion d'un catalogue 2011 clair et lisible autorisant une grande souplesse administrative (bulletins d'inscription simplifiés).
 3. Une logistique simple :
 - pour les formations en Haute-Garonne : les adhérents s'inscrivent sur les sessions de formation issues du catalogue constitué (à condition d'atteindre le nombre de stagiaires minimum justifiant l'ouverture du stage ; pas de pénalités pour non réalisation ou réalisation partielle d'une convention).
 - pour les formations hors Haute-Garonne : les adhérents contactent l'organisme de formation de leur choix dans ceux listés dans le catalogue constitué ; ils organisent ensemble une session à des dates leur convenant, et cherchent conjointement des participants pour atteindre le minimum de stagiaires permettant d'ouvrir une session.
- NB : il peut également arriver que des sessions supplémentaires soient organisées en Haute-Garonne en plus des dates planifiées, afin de répondre aux attentes des entreprises.*

2. PRESENTATION DU CAHIER DES CHARGES DU PROJET

21- RESULTATS ATTENDUS DU DISPOSITIF DE FORMATION

L'objectif de ce dispositif de formation financé par AGEFOS PME est de **développer l'employabilité des salariés du secteur des services à la personne, par le biais de formations dont le contenu est transférable.**

Indirectement, ces actions contribueront également à améliorer l'image de marque du secteur des services à la personne auprès du grand public.

22- CIBLE CONCERNEE ET PUBLIC BENEFICIAIRE

Ce dispositif est à destination des **salariés des TPE-PME de services à la personne de Midi-Pyrénées.**

Il est également ouvert à des salariés de structures membres de COORACE et adhérentes à AGEFOS PME, ainsi qu'aux salariés permanents de structures mandataires adhérentes à AGEFOS PME.

23- DUREE

Les sessions de stage ouvertes dans le cadre de ce catalogue d'actions collectives spécifiques Services à la Personne peuvent se dérouler **jusqu'à la fin de l'année 2011.** Les conventions signées pour 2011 seront reconductibles pour 2012.

24- LIEU

L'ensemble des actions de formation devront se dérouler dans les locaux de l'organisme retenu (ou loués par ses soins). Nous porterons une attention particulière aux territoires éloignés de Toulouse pour que l'ensemble des départements bénéficient de la mesure.

25- DEROULEMENT PEDAGOGIQUE DE L'ACTION

Le déroulement pédagogique doit être fondé sur le principe d'actions collectives avec des sessions de formations programmées et réalisées en INTER, accueillant de 5 à 12 stagiaires.

La formation sera tournée, d'une part, vers l'apport de connaissances et de méthodes et, d'autre part, vers la résolution pratique de difficultés rencontrées par les stagiaires de ces TPE PME.

Sous la forme d'actions collectives, le dispositif doit orienter vers :

- La **résolution pratique de difficultés rencontrées** par les salariés,
- L'**apprentissage de méthodes concrètes, transférables** chez un autre employeur dans le même métier ou dans un autre métier,
- Le **renforcement des comportements fondamentaux** indispensables à la fonction de salarié d'une entreprise de service chez des particuliers,
- La **remise d'un certificat de compétences acquises**, en vue de favoriser l'assimilation d'un socle de compétences nécessaire pour exercer dans les métiers des SAP,
- La **mise en place d'un « passeport formation »** (fourni par Agefos PME), particulièrement utile lors d'un Bilan de Compétences ou d'une démarche de VAE (validation des acquis de l'expérience).

26- CONDITIONS FINANCIERES

→ EN HAUTE-GARONNE :

En raison du financement des actions de ce Catalogue, ces modules de formation sont soumis aux plafonds fixés par les cofinanceurs, à savoir **15€/stagiaire/heure**, ce qui représente donc un coût jour de 105€ par stagiaire.

→ AUTRES DEPARTEMENTS DE MIDI-PYRENEES :

Dans les autres départements de Midi-Pyrénées, le **coût par jour** sera de **900€ HT, pour un groupe comprenant entre 5 et 12 stagiaires.**

27- CONTENU DE L'APPEL A PROPOSITIONS

La réponse comprendra impérativement :

1. Une fiche classique de **présentation de l'organisme prestataire**, avec en outre :
 - le nom du responsable de projet et le nom de la personne en charge de la gestion administrative,
 - la description du plateau technique (appartement pédagogique ou équivalent),
 - les possibilités de restauration pour les stagiaires
2. Une fiche de synthèse de l'offre reprenant le **contenu des modules** dans la durée impartie, avec les **dates et lieux des stages** qu'ils organiseront sur le département de la Haute-Garonne exclusivement, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 décembre 2011, sur les modules de Formation Continue listés ci-dessous.
3. **La liste des lieux de formation possibles** dans les 7 autres départements de Midi-Pyrénées (Ariège, Aveyron, Gers, Tarn et Garonne, Tarn, Lot et Hautes-Pyrénées), pour les mêmes modules.
4. Les **actions de prospection envisagées** pour participer à la promotion du Catalogue auprès des entreprises de SAP

Y seront annexés :

- L'attestation sur l'honneur de régularité sociale et fiscale
- Le numéro de déclaration d'activité formateur
- Une présentation des formateurs chargés des stages concernés
- Tout document attestant des références de l'organisme sur la thématique concernée.

IMPORTANT : le public visé est composé de salarié(e)s d'entreprises et non de salarié(e)s du particulier-employeur ; la pédagogie doit donc être adaptée en ce sens, de manière à stimuler le sentiment d'appartenance à l'entreprise.

Nous avons sélectionné dans l'offre de formation existante les actions les plus adaptées aux besoins des entreprises de SAP.

Ces modules intègrent à la fois des savoir-faire et des savoir-être, puisqu'ils intègrent systématiquement une dimension de **relation et communication avec le client d'une part** (compréhension des attentes de la famille) et **avec l'employeur d'autre part** (en tant que salarié d'une entreprise de service à la personne).

	DUREE	code
THEME Communication et actions comportementales		
Relation, communication auprès des enfants	2j	RCE
Relation, communication auprès de personnes âgées et/ou dépendantes	1,5j	RCPA
Techniques d'écoute et de stimulation des enfants handicapés	2j	GEH
Techniques d'écoute et de stimulation des adultes handicapés	2j	AVPH
THEME Gestes et postures		
Maintien de l'autonomie dans la vie quotidienne	1,5j	MAVQ
Mobilisation, ergonomie auprès des personnes âgées et/ou dépendantes	1,5j	MEPA
Prévention et sécurité dans les Services à la Personne	1j	PS
THEME Environnement des services à la personne		
Environnement SAP : méthodes de travail		
Organisation et méthodes de travail	1j	OMT
Règles de sécurité domestique	2j	ECV
Règles d'hygiène et de propreté	2j	ELTR
Environnement SAP : connaissance des différents publics SAP		
Compréhension du public "enfants de moins de 3 ans"	3j	GEM3
Compréhension du public "enfants de 3 à 10 ans"	2j	GE310
Compréhension du public "personnes âgées dépendantes"	2j	AVD
Compréhension du public "personnes âgées non dépendantes"	3j	AVND
Compréhension du public "personne atteinte de la maladie d'Alzheimer"	2j	AVMA
Environnement SAP : prévention des risques professionnels		
Sécurité, prévention auprès des enfants	2j	SPE
Prévention et sécurité auprès des personnes âgées et/ou dépendantes	1,5j	PSPA
Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	2j	SST
Recyclage SST	0,5j	RSST
Gestion du stress	1,5j	GS
Bienveillance enfants et adultes	1,5j	BEA
THEME Apprentissage de la langue française		
Développer le français "compétence professionnelle"	3j	APF
THEME Divers		
Prévention de la solitude et l'isolement	1,5j	PSI
Management intermédiaire	3j	MI
Aide aux devoirs	1j	EAD

Ce dispositif se présente sous la forme **d'actions de formation de courte durée**.

A NOTER :

☞ *Idéalement, les formations se dérouleront **en plusieurs demi-journées non consécutives**, afin de favoriser la réceptivité par le public ciblé et de faciliter la réorganisation des plannings pour les entreprises.*

☞ *Prévoir des possibilités de formation sur les mercredis et les samedis matins, où les salarié(e)s auront davantage de disponibilités, en particulier sur les modules liés à **la petite enfance**.*

28- POSITIONNEMENT DE L'AGEFOS PME DANS LES DISPOSITIFS ET ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Dans le cadre du projet de l'élaboration d'un catalogue d'actions collectives services à la personne, AGEFOS PME interviendra à différents niveaux dans la mise en œuvre des dispositifs.

- AGEFOS PME pourra assurer le lancement et la clôture des actions entrant dans la démarche, afin d'assurer le lien entre les entreprises et les prestataires choisis.
- AGEFOS PME s'engage à diffuser largement auprès de tous ses adhérents le catalogue SAP constitué et donc à contribuer activement au succès des sessions.
- Les organismes de formation qui seront retenus s'engagent :
 - à communiquer par des actions de promotion auprès des entreprises sur les actions de formation du Catalogue SAP d'Agefos PME ;
 - à respecter les obligations de publicité liées à la participation de fonds publics et / ou communautaires (notamment par des attestations de présence avec les logos des partenaires au projet) ;
 - à pratiquer auprès des adhérents de l'Agefos PME, s'étant inscrits via le catalogue labellisé, les mêmes conditions tarifaires préférentielles.

29- CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

L'ensemble des outils et méthodes conçus et utilisés dans le cadre du projet CATALOGUE D' ACTIONS COLLECTIVES SERVICES A LA PERSONNE 2011 resteront la propriété d'AGEFOS PME et ne pourront être utilisés à d'autres fins sans l'accord express d'AGEFOS PME.

Les outils initiaux apportés par les consultants et servant à la construction d'outils et méthodes utilisés dans le cadre de la démarche du CATALOGUE D' ACTIONS COLLECTIVES SERVICES A LA PERSONNE restent la propriété des consultants et des organismes de formation.

Dans le cadre de sa mission, le prestataire est tenu au devoir de réserve et s'engage à observer une stricte discrétion quant aux informations qu'il sera amené à connaître dans l'exercice et à l'occasion de sa mission. Il s'engage à ne pas effectuer de copies ni transmettre à autrui les fichiers informatiques qu'il réalise ou dont il a communication dans le cadre de ce projet.

3. MODALITES DE L'APPEL A PROPOSITIONS

31- PRESENTATION DE LA CANDIDATURE

Cet appel à propositions est proposé par AGEFOS PME Midi-Pyrénées à tout organisme prestataire de formation, répondant aux conditions de régularité d'activité et présent en Midi-Pyrénées, proposant idéalement des formations sur :

- Les 3 titres suivants de niveau V inscrits au RNCP :
 - « Assistant maternel / garde d'enfant »
 - « Employé Familial »
 - « Assistant de vie Dépendance »
- Le titre professionnel de niveau V « Assistant de vie aux Familles »

A noter : tout organisme de formation pouvant justifier d'une expérience très significative sur le secteur des services à la personne peut également répondre à cet appel d'offres, en justifiant de sa légitimité et de son expérience.

32- ENVOI DES CANDIDATURES

L'organisme candidat devra retourner sa réponse complétée des pièces justificatives **avant le 21 mars 2011.**

- **Par courrier postal** (le cachet de la poste faisant foi) à

AGEFOS PME Midi-Pyrénées – Valérie ARSANGER
Parc Technologique du canal
14, avenue de l'Europe,
Bâtiment HOUSTON - BP 42125
31521 Ramonville Saint Agne cedex

- **AVEC copie par courrier électronique** à : varsanger@agefos-pme.com

33- DELAIS IMPARTIS

- Publication de l'appel à proposition sur Internet : **4 mars 2011**
- Date limite de retour de proposition des prestataires : **21 mars 2011**
- Edition du catalogue d'actions collectives prévue : **début avril 2011**

34- CRITERES DE SELECTION

La décision sera prise sur la base des réponses au présent appel à propositions par AGEFOS PME MIDI-PYRENEES sur les critères suivants :

- Respect du Cahier des Charges et compréhension des contraintes du secteur
- Garanties présentées pour la prise en compte des particularités du public salarié d'entreprises
- Compétences des formateurs
- Modularité des sessions
- Capacité à intervenir sur l'ensemble du territoire de Midi-Pyrénées